

Thème : Actualité du droit de la construction

Date: Vendredi 19 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu: Tours

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Éviter les écueils jurisprudentiels
- Maîtriser le procès de construction

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Le débat de la réception
- La mise en œuvre de la responsabilité décennale
- La gravité décennale
- Les EPERS
- Les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance
- Les exonérations
- Forclusions et prescriptions
- Les discussions hors décennale

Moyens pédagogiques : Présentation orale et support écrit

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Gerald FROIDEFOND, Avocat au barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.